

Interview Arthur Kermalvezen : porte-parole de l'association PMA

Mercredi 20 janvier 2010

Journaliste : Carol Leblanc

1. Vous êtes une personne conçue grâce au don de sperme ?

Les CECOS ont été légalisés en 1976, j'ai été conçu en 1982 et je suis né en 1983. Avec un donneur que mes parents n'ont jamais rencontré, il est anonyme pour moi, il est anonyme pour mes parents, les seules personnes pour qui il n'est pas anonyme, ce sont les médecins, qui l'ont forcément rencontré un jour, et qui conservent des informations sur ce donneur dans des dossiers, dans des centres : les CECOS.

2. Comment et quand avez-vous appris la méthode de votre conception ?

Ca m'a toujours été dit. Mes parents étaient très sensibles aux dernières découvertes psychologiques, à l'époque, ils étaient très en avance par rapport à d'autres couples. Et mes parents se sont tout de suite mis d'accord sur le fait que nous étions peut-être des enfants, mais nous sommes avant tout des personnes, et en temps que personnes, ils voulaient absolument nous respecter, et il y a quelque chose qui motivait énormément mes parents, dans le fait de nous le dire, parce qu'en fait nous sommes 3 enfants : j'ai une grande sœur et une petite sœur qui ont été conçues comme moi, avec deux autres donneurs, on a été conçu avec 3 donneurs différents. Ils ne voulaient pas que le contrat de confiance soit cassé entre les enfants et les parents. Donc on nous a toujours dit la vérité. Déjà ça nous a été dit quand on était dans le ventre de notre maman, un peu comme les couples modernes qui essaient de faire écouter du Mozart, en espérant que leur enfant devienne un jour un grand mélomane, moi je suis devenu un grand spécialiste de la bioéthique, enfin j'essaie. Ensuite, ça nous a été redit le jour de notre naissance, nos parents nous ont expliqué la difficulté qu'ils avaient rencontrée, en nous expliquant avec des mots assez simples, que la graine de notre papa ne fonctionnait pas, qu'elle ne permettait pas d'avoir des enfants, parce qu'il fallait une graine, que la graine de la maman fonctionnait bien en revanche, mais que du coup, ils avaient eu recours à la graine d'un autre qu'il ne connaissent pas. Donc je ne l'ai jamais appris de manière traumatique, ça jamais été une surprise, un événement, une découverte ou une trahison. Je ne suis jamais passé par là, alors que d'autres enfants de l'association, eux, sont quasiment tous passés par cette difficulté de trahison, de mensonge en tous cas. Il n'y a jamais eu de mensonges autour de ma conception, ni de non-dits.

3. Et vous pensez que c'est bien, que ce soit dit dès le début ?

Si j'ai un conseil à donner aux parents qui veulent passer par là, c'est premièrement de le dire le plus tôt possible, mais le plus tôt possible, ça ne veut pas dire forcément comme mes parents, parce que mes parents n'ont pas de leçons à donner à d'autres. Ils peuvent s'en inspirer, mais en revanche, qu'ils le disent une fois qu'ils se sentent prêts. Et notamment la personne infertile doit être prête à ce que ce soit dit. Deuxièmement, que ce soit cette personne là qui le dise. Je crois que c'est très important pour nous que notre père arrive à nous en parler. J'avoue qu'au début, il n'était pas très à l'aise, il avait peur que ça nous encombre, puis finalement, avec le temps, il a vu qu'on l'assimilait très bien, et du coup lui-même, ça l'a

rassuré. Aujourd'hui, c'est mon premier soutien. Mon livre¹ a été écrit en famille, je ne suis pas en rébellion.

4. *Il n'y a donc pas de conflit avec votre famille, notamment avec votre père ?*

Non, non. Mais j'ai un avantage, je crois, qui est celui d'avoir les parents que j'ai. Je reconnais avoir de la chance d'avoir ces parents-là. D'abord, j'ai la chance qu'ils reconnaissent avoir commis certaines erreurs, et notamment de s'être laissé un peu infantiliser dans toute cette technique. Infantilisé dans le sens où, logiquement, c'était à eux d'avoir des informations sur mon donneur. Et qu'ils auraient souhaité que ça se fasse autrement. Ensuite, mon père ne s'est jamais pris pour mon géniteur, et ça c'est quelque chose de très important. Parce que comme l'anonymat total à perpétuité qu'on subit en ce moment crée les conditions parfaites du mensonge, du déni, mon père n'a jamais nié le fait qu'il n'est pas notre géniteur. Il ne s'est jamais pris pour autre chose que ce qu'il est réellement, à savoir notre père, et pas notre géniteur. Et le fait que ça a toujours été très clair dans sa tête, ça nous a sûrement aidé à ce que ce soit très clair dans la notre aussi.

5. *Etes-vous pour ou contre la levée de l'anonymat du don de sperme ?*

Je suis pour le maintien de l'anonymat...pendant 18 ans. C'est-à-dire qu'on maintienne l'anonymat pendant 18 ans de manière extrêmement ferme, parce que les familles de l'association, les parents notamment, nous disent que eux n'ont pas envie que l'enfant soit perturbé par une rencontre de cet ordre qui arriverait trop tôt. Mais qu'en revanche, une fois devenus adultes, leurs enfants puissent penser leurs vies avec tous les éléments qui leur semblent importants, ça ils trouvent que c'est le minimum du respect à leur accorder. Les donneurs, eux, disent que 18 ans d'anonymat ferme, c'est pas mal, de manière à ce que, dans la tête de l'enfant, ce soit bien clair, que sa famille est bien celle dans laquelle il a été élevé. C'est pour ne pas brouiller les repères, en fait. Mais il n'empêche que les donneurs conçoivent très bien que les enfants aient besoin de mettre un visage, parce que les enfants vivent avec un nombre incroyable de fantasme que l'homme conçu naturellement n'a pas. C'est-à-dire qu'il faudrait se retrouver dans le cas de figure où une femme ait couché avec le voisin et ait menti à ses enfants, sauf que là c'est un problème entre l'enfant et sa mère, alors que là c'est la loi qui crée cette situation. Et donc, c'est absolument totalement différent. Mais nous voulons laisser la possibilité au jeune adulte de formuler la demande de rencontre, et que cela puisse se faire au tribunal de grande instance du siège de sa ville, parce qu'il me semble extrêmement important que cette rencontre se fasse en présence d'un représentant de la loi. Et je pense évidemment au délégué du procureur, parce qu'il est très sain, et très important, que le donneur, comme l'enfant, puisse voir, puisse se rappeler que cette rencontre est organisée pour respecter la dignité humaine de l'enfant, mais que le droit, et notamment celui de l'affiliation reste le droit de l'état et qu'il n'y aura pas de changement de parents ou de famille. C'est pour éviter des illusions. **Voilà le compromis que nous avons trouvé entre parents, donneurs et enfants.**

6. *Certains disent que s'il y a une levée de l'anonymat, il va y avoir une baisse significative des dons. Qu'en pensez-vous ?*

¹ *Né de spermatozoïde inconnu*, Arthur Kermalvezen, éd. Broché

Premièrement, la baisse significative des dons a lieu depuis 15 ans en France, avec le système tel qu'il est en ce moment. Alors c'est un faux problème. Ensuite, les pays qui ont levé l'anonymat, d'une manière ou d'une autre, il y en a 14 dans le monde, répondent tous à la demande naturelle. Mais l'argument bancaire, gestionnaire, qui consiste à dire qu'il n'y aura plus de donateurs n'a rien à faire dans ce débat. Pourquoi ? Parce que soit l'on considère que les procréations médicalement assistées sont à prendre sous l'angle libéral, c'est-à-dire à vérifier la rentabilité d'une institution, soit on se dit que respecter la dignité humaine, c'est un principe, et que si c'est un principe, il faut l'imposer, et pour ma part, je me situe du côté de ceux qui pensent ça. Donc l'argument comptable n'a rien à faire dans ce débat en fait. Ca n'est pas un argument, la baisse des dons. Je vais vous dire : quand on cherche des donateurs, on en trouve.

Et puis il y a autre chose, c'est que j'aimerais bien devenir donneur, et si les enfants comme moi ne veulent pas devenir donneur selon le système tel qu'il est en ce moment, je ne vois pas bien comment cela pourra perdurer. Donc ce que j'espère, c'est qu'il y ait effectivement assouplissement de l'anonymat, et à cette condition là je donnerais, et je pense que je ne serai pas tout seul.

7. Pensez-vous que d'autres personnes issues du don donneraient aussi avec une levée de l'anonymat ?

Je ne sais pas, parce que je n'ai pas trop évoqué la question avec eux, et je n'ai pas vraiment envie de parler à leur place, mais globalement, je sais que la situation telle qu'elle est représente un trop grand malaise pour eux, et que donc pour l'instant ils ne donneraient pas. Ca c'est sûr.

8. La présidente de l'association "les enfants Kdos" affirme que la levée de l'anonymat, mais peut-être pas dans le contexte que vous m'avez donné, entraînerait une remise en cause de la cellule familiale, et même peut-être la formation de trios avec la présence d'en quelque sorte un deuxième père. Qu'en pensez-vous ?

Je crois que ce qui fait un peu mal aux parents c'est qu'ils sont mis face à une réalité qu'ils ne peuvent plus nier s'il y a une levée de l'anonymat. Quelque soit le type de levée de l'anonymat d'ailleurs. Donc je crois que des parents qui sont placés face à leurs responsabilités, je crois que c'est quelque chose d'extrêmement sain, et oui, je crois qu'il ne faut pas que les parents oublient qu'en ayant recours à un tiers donneur, il y a un tiers qui existe dans la famille. Et moi je vais vous dire, il y a même 3 tiers qui existent dans ma famille.

En fait c'est (la cellule familiale) le concept développé par Geneviève Delaisi de Parceval, qui est psychanalyste, et qui parle dans pas mal d'ouvrages récents de la coparentalité. Mais, à mon avis, c'est parce que les parents, et notamment le père, voient dans le donneur un rival, alors qu'on pourrait très bien considérer le donneur comme un plus, comme quelqu'un de complémentaire plutôt que comme un rival à écraser. Et là encore, il y a beaucoup de psychanalystes qui défendent cette théorie. Mais dans notre solution, nous avons pris en compte le souci des parents et le fait que la cellule familiale soit bien préservée, notamment pour que les parents puissent donner l'éducation la plus sereine à leur enfant. Une fois que cela a été pris en compte, je crois que la crainte n'a plus lieu d'être.

Avec le système tel qu'il est, avec l'anonymat total, je me rends compte que les donateurs passent à l'acte et réfléchissent après, souvent 10 ans ou 20 ans plus tard, qu'ils se rendent compte des conséquences de leurs actes, et ils réfléchissent avec nous ou sans nous. Je

constate que les parents aussi réfléchissent, mais après, une fois que les enfants sont déjà là. Je constate que les médecins réfléchissent après, une fois que les 50 000 enfants sont là. Et tout ce que je souhaite, c'est que dans ce système, tout le monde s'interroge avant. Avant de donner, avant de concevoir un enfant ou avant d'appliquer cette méthode sur un patient. Je sais pertinemment que si les parents savent que 18 ans plus tard, leurs enfants pourraient légalement, de manière encadrée, rencontrer le géniteur, ça les ferait réfléchir. Je sais pertinemment aussi que les donneurs, sachant que cette rencontre serait possible, avant de donner, réfléchiraient beaucoup. Et pour moi, un système où les gens réfléchissent plus, est un meilleur système.

9. Dans le système que vous proposez, il y a toujours la possibilité que les parents ne disent jamais à leur enfant la manière dont ils ont été conçus.

C'est pour ça que nous avons pris en compte le fait que l'enfant puisse faire la demande à une administration compétente, qu'il puisse tout d'abord poser la question : est-ce que oui ou non j'ai été conçu avec une méthode particulière ? Si oui, voici la procédure. Si non, il y a autre chose, c'est un autre problème. Ce que je veux dire par là, c'est que dans les enfants de mon association, la plupart ont vécu le phénomène du secret de leur conception, et tous ont senti ou pressenti qu'il y avait quelque chose de suspect autour de leur naissance ou de leur conception. C'est pour ça que je veux que l'on puisse poser la question, parce qu'ils n'ont personne à qui poser la question, et poser la question aux parents, ça demande quand même beaucoup de courage. Et en général, ils l'apprennent par une tante, une cousine, une amie, etc... au détour d'une discussion. Et ça, je crois que c'est extrêmement mauvais, donc il va falloir dire aux parents que de toute façon il faut prévenir l'enfant. Mais vous voyez que le but dans ce système est de faire que l'état reconnaisse qu'il est important de pouvoir connaître toutes les dimensions de son histoire. Et du coup, cette technique s'adresserait aux parents qui ont intégré ça, et qui ont surtout intégré le fait que par respect de la dignité humaine de leur enfant, non seulement l'état reconnaît que c'est important pour eux, mais qu'en plus l'état encourage de manière pédagogique et dans la loi, les parents à annoncer à leurs enfants comment ils ont été conçus. Parce qu'il n'y a rien de honteux, il n'y a rien à cacher.

10. Mais il reste le problème que les pères n'assument pas tous de ne pas avoir pu assurer la procréation ?!

Oui, mais vous savez, dans mon association, les parents et les donneurs se plaignent tous de n'avoir pas été suivis. Donc les parents qui en souffrent devraient au moins avoir un interlocuteur. Et c'est pour ça que l'on propose aux législateurs que les CECOS travaillent de concert, de manière obligatoire, avec des conseillers familiaux et conjugaux. C'est extrêmement important que les donneurs, et les familles, et les parents infertiles puissent avoir un lieu où réfléchir à tout ça. C'est essentiel. Quitte après ça à être aiguillé vers un psychanalyste, un psychiatre, des cours de yoga, des formations pour devenir parents, je n'en sais rien. Mais après, ce sont les conseillers conjugaux qui font leur boulot et ils le font très bien.

11. Pourquoi les résistances à la levée de l'anonymat sont-elles si grandes, et notamment de la part des médecins ?

J'ai été plusieurs fois rencontré le responsable de l'ensemble des CECOS de France, il y en a 23, et j'ai rencontré le professeur Pierre Jouannet. Ce professeur biologiste m'a expliqué, la

première fois que je l'ai rencontré, que de toute façon je ne pouvais pas comprendre ce que c'était que d'être un donneur de sperme. Je lui ai demandé pourquoi, et il m'a répondu que de toute façon, il faut avoir déjà donné pour comprendre ce que c'est que d'être un donneur. Ce qu'il m'expliquait, c'est qu'en fait, tous les médecins sont invités à donner pour comprendre ce que c'est que d'être un donneur de sperme. Ce professeur, que j'ai rencontré lors d'un colloque sur ce sujet à Marseille, a avoué en public qu'il avait effectivement donné, une fois, à la demande d'une amie gynécologue qui l'avait dragué un peu. Je crois que c'est absolument essentiel, et que cela permet de comprendre pourquoi est-ce qu'il y a autant de résistance. Je crois que les CECOS ont fait les choses de manière très rigoureuse, je pense qu'il y a des époques où c'était beaucoup moins rigoureux, et je soupçonne les médecins de défendre d'autres intérêts que l'intérêt général ou l'intérêt de l'enfant. Nous, c'est pour ça, pour les calmer, parce qu'on a bien compris qu'ils pétochaient à mort, les biologistes, vous imaginez la manière dont ils conçoivent la paternité. Nous les avons rassuré en leur disant : "Nous n'ouvrons pas de chasse au donneur, pour ceux qui ont déjà donné, nous ne demandons pas aux législateurs de rétroactiver une éventuelle levée de l'anonymat.

12. Mais ce n'est pas vraiment possible, la rétroactivité d'une loi ?

Franchement, je vais vous dire, c'est un mensonge, parce que de toute manière, toute loi est rétroactive. La plupart des lois sont rétroactives, dans les situations où c'est possible. Donc on va faire en sorte que les démarches volontaires de donneurs qui accepteraient d'eux-mêmes de se faire connaître ou de rencontrer, non pas leur enfant mais leur progéniture, c'est important, parce qu'on devient enfant de ses parents, moi je ne vais pas devenir l'enfant de mon géniteur, ça c'est certain, parce que j'ai déjà des parents, et ils me donnent déjà suffisamment de boulot comme ça. Une deuxième famille, non merci. Donc je pense qu'on les a un peu rassurés à ce sujet. Maintenant leur inquiétude à eux c'est, est-ce qu'il y aura encore une activité s'il n'y a plus de donneurs ? Eux font le pari qu'il n'y aura plus de donneurs s'il y a une levée de l'anonymat, moi je fais le pari inverse. Et que de toute manière, il va bien falloir qu'ils changent quelque chose, puisque comme je vous l'ai dit, les dons sont en baisse depuis 15 ans. La seule réponse que les médecins ont trouvée est une réponse gestionnaire, c'est-à-dire qu'avant 2004, la révision sur la loi de la bioéthique, on pouvait concevoir 5 enfants à partir d'un seul donneur, et depuis 2004 on peut en concevoir 10, ce qui signifie que dans ma tête, je sais pertinemment qu'il y a 10 demi-frères et demi-sœurs qui se baladent dans la nature. Pourquoi 10 ? Parce qu'on pourrait se dire c'est 10-1 vu que je suis là. Mais pour être donneur, il faut déjà avoir eu au moins un enfant. Donc ça fait bien 10. Alors imaginez que le donneur vienne d'une famille catholique avec 7 enfants, la Renault Espace, la totale, alors je me retrouve directement avec 17 demi-frères ou demi-sœurs qui se baladent dans la nature, c'est quand même assez inquiétant comme situation. Pas tellement sur le plan de la consanguinité, mais sur le plan moral, ce qui fait que nous en porte en nous pas seulement le fantasme d'un donneur sur lequel on ne peut pas mettre de visage, donc qui peut absolument être n'importe qui, mais également le fantasme des demi-frères et demi-sœurs qui se baladent dans la nature, et ça m'a extrêmement perturbé quand j'étais jeune, parce qu'il y a certaines filles avec qui je ne pouvais pas sortir parce qu'elles pouvaient potentiellement être mes demi-sœurs. Donc ça c'est extrêmement encombrant, extrêmement anxigène, et nous demandons à travers cette proposition, que ces fantasmes là puissent tomber, littéralement, qu'on puisse passer à autre chose. Et surtout qu'on ne nous laisse pas dans cette situation, parce que c'est quand même extrêmement inquiétant. Et puis il ne faut pas oublier que l'anonymat, c'est quand même

quelque chose d'assez dangereux pour une société, puisque qu'est-ce qui vous permet d'identifier que telle personne est votre cousin, votre frère, votre sœur, votre demi-frère, votre demi-sœur? C'est son nom. Et pourquoi on a un nom de famille ? C'est justement pour éviter que les familles ne se mélangent pas, c'est justement pour éviter qu'on ne crée des enfants tarés. Et donc je me pose la question pour mes enfants : comment ils vont faire pour éviter de se marier avec des cousins germains ou des cousins issus de germain ? Et c'est là où je trouve ça assez inquiétant. Pour eux. Ce qui fait que pour l'instant, dans la situation dans laquelle je suis placée, je ne veux pas avoir d'enfants, parce que je sais pertinemment à quel point c'est anxiogène. Et comme cela implique ma responsabilité, je pense qu'il est de ma responsabilité de ne pas avoir d'enfants tant que cette situation existe.

En outre, le principe de précaution est inscrit dans notre constitution. Et je ne vois pas comment on peut appliquer un principe de précaution avec un anonymat comme ça. Je ne peux pas le concevoir.

13. La proposition de loi que vous faites est-elle appliquée dans d'autres pays ?

Elle est appliquée, telle quelle en Angleterre et en Suisse. Et la Suisse a la banque de sperme la plus fournie d'Europe. En Angleterre, tous les médecins vous diront, parce qu'on n'a pas assez de recul, que les dons ont chuté, mais les dons ça y est, ont repris. C'est-à-dire qu'il faut bien sûr communiquer, on sait très bien qu'il y a des phases de transition, et on n'est pas contre une telle phase en France. Simplement, l'année dernière, ils ont connu une hausse des dons de 27%. Donc 27% à partir d'une baisse, je ne vais pas vous mentir, c'est facile. Mais c'est quand même un bon signe, et ça vaut mieux qu'une pénurie qui s'installe de manière chronique.

14. Et sur le plan européen ?

Sur le plan européen, nous recevons des directives, car la vision européenne est très inspirée des droits de l'homme. Et j'ai entendu une juriste qui a été auditionnée à l'Assemblée Nationale par Jean Leonetti et Alain Claeys, qui expliquait clairement que soit le gouvernement levait l'anonymat, et que du coup on respectait le droit européen, soit la France ne faisait rien, et de toute façon l'Europe se chargera de sanctionner la France. Mais apparemment la France préfère des sanctions européennes plutôt que de respecter les droits de l'homme, et ça, c'est extrêmement inquiétant. D'autant plus que cette juriste a mis en avant des choses extrêmement importantes, notamment le fait qu'on se réjouit en général des progrès techniques, et on oublie dans cette réjouissance la régression que cela entraîne sur le plan humain. Tout le monde se réjouit du fordisme et du taylorisme, et pourtant pour l'humanité, pour les existences, pour les petites mains qui travaillent, c'est extrêmement humiliant d'être réduit à quelques gestes. Et donc c'est pareil dans la bioéthique : on se réjouit des progrès techniques, on fait croire aux gens que tout est possible, et à côté on oublie de progresser sur le plan humain, social, conjugal, et familial. C'est-à-dire que nous avons juste une technique médicale, mais qu'à côté, on a pris un retard considérable dans le suivi des parents, dans le suivi des donneurs, dans le suivi des enfants, et ça c'est très très très grave. Et ce qu'il y a aussi d'extrêmement inquiétant, c'est que ça ce sont des progrès techniques qui sont, j'ai presque envie de dire dépassés, qui sont un peu anciens, mais il y a beaucoup de choses que l'on va découvrir bientôt, et donc si l'on prend du retard sur le plan humain, je me demande vers quelle société on va.

Les enfants, qui sont des jeunes adultes maintenant, acceptent tout à fait l'idée qu'il faille attendre 18 ans avant de pouvoir rencontrer le donneur. Le petit bémol vient des familles qui disent qu'il faut leur laisser une marge de manœuvre dans l'éducation qu'ils donnent à leurs enfants. Par ce qu'on sait pertinemment en temps que parents qu'on ne peut pas donner la même éducation à tous les enfants, puisqu'ils sont tous différents. Et donc, il est probable qu'un enfant ait plus besoin de mettre un visage à l'âge de 15 ans qu'un autre qui ne ressentira ce besoin peut-être qu'à 30 ans au moment où il aura des enfants. Donc l'idée serait de permettre quand même, avec une autorisation écrite des deux parents, c'est important, mettre en place la rencontre plus tôt. Et si jamais l'enfant veut absolument à 15 ans rencontrer son géniteur, mettre un visage sur lui, et que les parents ou l'un des deux refuse, et bien ce sera le nouveau "passe ton bac d'abord" ou "attends tes 18 ans", version bioéthique.